

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-IV-019

Déposé le : 10.03.19

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 127 à 129 LGC** L'initiative permet à un député de proposer un projet de loi, de décret ou de révision constitutionnelle partielle, de proposer d'exercer le droit d'initiative du canton auprès de l'Assemblée fédérale ou encore de proposer l'exercice du droit de référendum par le Canton. Elle touche à une compétence propre du GC.

Elle peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit l'initiant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de l'initiative à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plenum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de l'initiative ; suite au vote du GC, elle est soit renvoyée au CE, soit classée.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

#### Titre de l'initiative

Initiative du canton auprès de l'Assemblée fédérale

**Pour une prise en charge plus égalitaire des dépenses de santé sexuelle et reproductive**

#### Texte déposé

Le mouvement féministe de grande ampleur de juin dernier manifeste une large indignation face aux inégalités persistantes dans les rapports entre les femmes et les hommes.

Parmi les nombreuses inégalités dénoncées, les dépenses de santé sexuelle et reproductive reposent en très grande partie sur les femmes, en raison notamment de la couverture lacunaire prévue par la Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), entre autres dans le domaine de la prévention. Pourtant, la santé sexuelle et reproductive est un enjeu central pour la société dans son ensemble et devrait donc faire l'objet d'une prise en charge financière égalitaire.

Ainsi, le remboursement des dépenses de contraception n'est pas prévu par la LAMal, alors que celles-ci sont remboursées partiellement ou intégralement par la sécurité sociale dans certains pays d'Europe. Pour les femmes, ces frais de contraception viennent en outre s'ajouter à ceux des protections hygiéniques (conscientes de cette problématique, les autorités d'Ecosse ont récemment instauré la gratuité des protections hygiéniques pour les femmes de condition modeste)<sup>1</sup>.

Quant aux dépenses liées à une interruption volontaire de grossesse, elles sont en partie à charge des femmes concernées par le biais de la franchise et de la quote-part. Dans plusieurs pays d'Europe en revanche, les interruptions volontaires de grossesse sont intégralement remboursées par la sécurité

<sup>1</sup> [https://www.lemonde.fr/europe/article/2018/08/30/l-ecosse-premier-pays-a-distribuer-gratuitement-des-protections-hygiéniques\\_5348204\\_3214.html](https://www.lemonde.fr/europe/article/2018/08/30/l-ecosse-premier-pays-a-distribuer-gratuitement-des-protections-hygiéniques_5348204_3214.html)

sociale.

Les frais liés aux complications ou à l'interruption involontaire d'une grossesse durant les 13 premières semaines de celle-ci sont également partiellement à charge des femmes concernées via la franchise et la quote-part. Cette lacune inacceptable de la LAMal n'est toutefois pas traitée dans la présente initiative, car une demande de remboursement intégral des frais de grossesse avant la 13<sup>e</sup> semaine fait déjà l'objet d'une initiative du canton auprès de l'Assemblée fédérale déposée par les députées Anne-Laure Botteron et consorts (18\_INI\_008)<sup>2</sup>. Récemment, le Grand Conseil du canton de Genève a voté un texte analogue, adressé aux Chambres fédérales<sup>3</sup> et le Conseil fédéral s'est dit favorable à un remboursement intégral dès la 1<sup>ère</sup> semaine de grossesse, en réaction à une motion déposée au Conseil national<sup>4</sup>.

Enfin, de manière plus générale, rappelons que même si les caisses maladie n'ont en principe plus le droit de différencier les primes selon le sexe, comme cela a été longtemps le cas en Suisse, les femmes ont pourtant en moyenne une participation aux frais de santé plus élevée que les hommes, notamment en raison des dépenses liées aux examens gynécologiques périodiques. De plus, en raison de revenus en moyenne plus faibles, elles choisissent moins souvent des franchises élevées, ce qui entraîne des primes moyennes plus élevées.

Afin d'atténuer ces inégalités dans la prise en charge des dépenses de santé sexuelle et reproductive, cette initiative demande au Conseil d'Etat d'exercer le droit d'initiative du canton auprès de l'Assemblée fédérale au sens de l'art. 134 LGC, afin de demander une modification de la LAMal dans le sens suivant :

- Remboursement intégral (sans quote-part ni franchise) par l'assurance-maladie des moyens de contraception féminins et masculins dont l'efficacité est scientifiquement reconnue (notamment pilule contraceptive, stérilets, patchs contraceptifs, préservatifs masculins ou féminins, vasectomie, ainsi que la pilule du lendemain avec ou sans ordonnance).
- Remboursement intégral par l'assurance-maladie des frais liés à une interruption volontaire de grossesse (suppression de la quote-part et de la franchise)
- Remboursement intégral des frais liés aux examens gynécologiques (suppression de la quote-part et de la franchise)

#### Commentaire(s)

#### Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate

<sup>2</sup> [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/gc/fichiers\\_pdf/2017-2022/18\\_INI\\_008\\_depot.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2017-2022/18_INI_008_depot.pdf)

<sup>3</sup> <http://ge.ch/grandconseil/grandconseil/data/loisvotee/RV00881.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.parlement.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20193070>

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

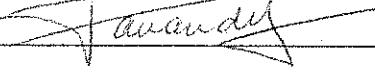
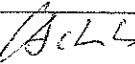
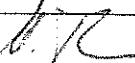
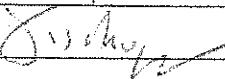
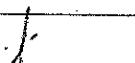
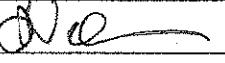
**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

# INITIATIVE BUCLIN - saute se velle

## Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Aminian Taraneh	Cherbuin Amélie	Dupontet Aline
Aschwanden Sergei	Cherubini Alberto	Durussel José
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Balet Stéphane	Chevalley Jean-Rémy	Evéquoz Séverine
Baux Céline	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Berthoud Alexandre	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Betschart Anne Sophie	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Bettschart-Narbel Florence	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bezençon Jean-Luc	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Blanc Mathieu	Courdesse Régis	Gander Hugues
Bolay Guy-Philippe	Cretegny Laurence	Gaudard Guy
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillion Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent

## Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Jaquier Rémy	Neyroud Maurice	Ryf Monique
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Joly Rebecca	Paccaud Yves 	Schelker Carole
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwab Claude 
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Stürner Felix
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Suter Nicolas
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel 
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Masson Stéphane	Räss Etienne	Treboux Maurice 
Matter Claude	Ravenel Yves	Trolliet Daniel 
Mayor Olivier	Rey-Marion Aliette	Tschopp Jean 
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Meldem Martine	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Riesen Werner	Volet Pierre
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc 
Mischler Maurice	Romano-Malagrina Myriam	Wahlen Marion 
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neumann Sarah 	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre

Initiative Buclin - suisse etuelle

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Aminian Taraneh	Cherbuin Amélie	Dupontet Aline
Aschwanden Sergei	Cherubini Alberto	Durussel José
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Balet Stéphane	Chevalley Jean-Rémy	Evéquoz Séverine
Baux Céline	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Berthoud Alexandre	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Betschart Anne Sophie	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Bettschart-Narbel Florence	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bezençon Jean-Luc	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Blanc Mathieu	Courdesse Régis	Gander Hugues
Bolay Guy-Philippe	Cretegny Laurence	Gaudard Guy
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bovay Alain	Cuérel Julien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Deillion Fabien	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glare Yann
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Gross Florence
Cala Sébastien	Develey Daniel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	

## Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Jaquier Rémy	Neyroud Maurice	Ryf Monique
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schelker Carole
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Stürner Felix
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Suter Nicolas
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Masson Stéphane	Räss Etienne	Treboux Maurice
Matter Claude	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Aliette	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Meldem Martine	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Riesen Werner	Volet Pierre
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neumann Sarah	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre